



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Fondation de Coopération Scientifique IRT Antoine de Saint-Exupéry

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Fondation de Coopération Scientifique IRT Antoine de Saint-Exupéry
3, rue Tarfaya - Bâtiment B612 - CS 34436 - 31400 Toulouse

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Fondation de Coopération Scientifique IRT Antoine de Saint-Exupéry

3, rue Tarfaya - Bâtiment B612 - CS 34436 31400 Toulouse

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil d'administration de la Fondation de Coopération Scientifique IRT Antoine de Saint-Exupéry,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de Coopération Scientifique IRT Antoine de Saint-Exupéry relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, la Fondation précise les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des produits d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La note « Continuité d'exploitation » de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la situation de votre Fondation au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation de votre Fondation, et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 21 mars 2025

KPMG S.A.

Anne Briqueteur
Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	7 948 842	7 815 856	132 986	290 043	157 057-	54. 15-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	2 485		2 485	2 250	235	10. 45
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	20 194 351	18 187 285	2 007 065	2 891 943	884 878-	30. 60-
	Autres immobilisations corporelles	8 524 109	6 946 419	1 577 690	1 963 801	386 111-	19. 66-
	Immobilisations en cours	576 107		576 107	497 057	79 050	15. 90
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	34 387		34 387	31 387	3 000	9. 56
Total I		37 280 281	32 949 560	4 330 720	5 676 481	1 345 761-	23. 71-
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	178 341		178 341	211 941	33 600-	15. 85-
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	14 077 209	1 623 653	12 453 555	11 497 325	956 230	8. 32
	Autres créances	26 863 712		26 863 712	15 854 049	11 009 663	69. 44
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	9 675 199		9 675 199	13 311 479	3 636 280-	27. 32-
	Charges constatées d'avance (3)	592 480		592 480	412 353	180 126	43. 68
	Total III	51 386 940	1 623 653	49 763 287	41 287 147	8 476 139	20. 53
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)	9 876		9 876	3 658	6 219	170. 02
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		88 677 097	34 573 214	54 103 883	46 967 286	7 136 597	15. 19

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 000 000		1 000 000			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	3 440 323		1 647 026		1 793 297	108.88
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	532		1 793 297		1 792 765-	99.97-
	Autres fonds associatifs						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecarts de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	52 599		794 021		741 422-	93.38-
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	4 493 453		5 234 344		740 890-	14.15-
	Comptes de liaison						
DETTE (1)	Total II						
	Provisions pour risques	9 876		3 658		6 219	170.02
	Provisions pour charges	492 090		490 500		1 590	0.32
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources	2 339 332		2 311 096		28 236	1.22
Comptes de Régularisation	Total III	2 841 298		2 805 253		36 045	1.28
	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 111 583				1 111 583	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 291 733		11 801 879		2 489 853	21.10
	Dettes fiscales et sociales	26 538 741		22 947 656		3 591 085	15.65
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	327 516		323 957		3 559	1.10
	Autres dettes	100 743		42 899		57 844	134.84
	Instruments de trésorerie						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	Produits constatés d'avance	4 398 816		3 811 298		587 518	15.42
	Total IV	46 769 132		38 927 689		7 841 443	20.14
	Ecarts de conversion passif (V)						

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	19 216 584	23 007 176	3 790 592-	16. 48-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	18 323 758	21 074 430	2 750 673-	13. 05-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	626 975	942 422	315 447-	33. 47-
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	814 708	922 407	107 698-	11. 68-
Total I	38 982 025	45 946 435	6 964 410-	15. 16-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 437 350	1 867 329	429 979-	23. 03-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	13 256 719	18 147 371	4 890 652-	26. 95-
Impôts, taxes et versements assimilés	924 098	739 142	184 957	25. 02
Salaires et traitements	13 791 964	12 202 377	1 589 588	13. 03
Charges sociales	5 983 054	5 359 241	623 812	11. 64
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 942 437	2 626 663	684 226-	26. 05-
Sur immobilisations : dotations aux provisions	134 254	78 809	55 446	70. 35
Sur actif circulant : dotations aux provisions	408 235	1 128 213	719 978-	63. 82-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	371 319	448 551	77 232-	17. 22-
Subventions accordées par l'association	5 175-	3 299-	1 876-	56. 88-
Autres charges (2)	920 410	730 625	189 785	25. 98
Total II	39 164 665	43 325 021	4 160 356-	9. 60-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	182 640-	2 621 414	2 804 054-	106. 97-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	144	476	337	977	193 501-	57. 25-
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change	88		4	857	4 769-	98. 19-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	144	564	342	834	198 270-	57. 83-
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	844		65		779	N5
Différences négatives de change	2	319	1	693	626	36. 96
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	3	162	1	758	1 405	79. 93
2. Résultat financier (V-VI)	141	402	341	077	199 675-	58. 54-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	41	238-	2	962 491	3 003 729-	101. 39-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	968	777		2 191	282. 19
Produits exceptionnels sur opérations en capital			10	000	10 000-	100. 00-
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	2	968	10	777	7 809-	72. 46-
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1	191	1	470	280-	19. 01-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			25	747	25 747-	100. 00-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	1	191	27	217	26 026-	95. 62-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1	777	16	440-	18 217	110. 81
Participation des salariés aux résultats (VII)	151		452	610	452 459-	99. 97-
Impôts sur les bénéfices (VIII)			686	162	686 162-	100. 00-
Total des produits (I+III+V+VII)	39	129 557	46	300 046	7 170 489-	15. 49-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	39	169 169	44	492 767	5 323 598-	11. 97-
Solde intermédiaire	39	612-	1	807 279	1 846 891-	102. 19-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	40	144	20	000	20 144	100. 72
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			33	982	33 982-	100. 00-
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	532		1	793 297	1 792 765-	99. 97-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 54 103 883.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 39 022 169.47 Euros et dégageant un excédent de 531.98 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

CARACTERISTIQUES DE LA FONDATION

L'IRT Saint Exupéry est créé sous la forme d'une fondation de coopération scientifique (FCS) au sens de la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche.

Le décret d'approbation des statuts de l'IRT Saint Exupéry a été signé par Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 21 mars 2013, et est paru au Journal Officiel du 23 mars 2013.

L'institut de Recherche Technologique Saint Exupéry est l'un des huit IRT labellisés par l'État dans le cadre des Investissements d'avenir.

ORGANISATION STRUCTURELLE

L'IRT Saint Exupéry propose sur les sites de Toulouse, Bordeaux et Sophia Antipolis un environnement collaboratif intégré composé d'ingénieurs, chercheurs, experts et doctorants issus des milieux académiques et industriels pour réaliser des projets de recherche et des prestations de R&T adossés à des plateformes technologiques.

L'IRT est organisé en 4 axes:

- L'axe " Technologies plus vertes "
- L'axe " Technologies de fabrication avancées "
- L'axe " Technologies intelligentes "
- L'axe " Méthodes et outils pour le développement de systèmes complexes "

Le financement des projets de R&T est assuré conjointement par l'Agence Nationale de la Recherche (Subvention), les membres industriels de la fondation (Prestations de services) et dans certains cas les collectivités territoriales.

Une convention d'attribution de financement a été signée entre l'Agence Nationale de la Recherche et l'IRT Saint Exupéry. Celle-ci a fait l'objet d'un avenant qui augmente le financement France 2030 structurel de 5,2 M€ et le porte à 185,4 M€ au total depuis le début de l'IRT. Un financement France 2030 spécifique de 4,6 M€ est également ajouté pour le programme FILAE. Ces sommes pourront être engagées jusqu'au 31 décembre 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

L'IRT réalise également de l'activité de recherche partenariale dans le cadre de Financements Européens ainsi que de la prestation à conditions de marché.

Depuis 2017, l'IRT abrite (Fondation sous égide) la fondation STAE qui a pour mission le développement d'une recherche scientifique d'excellence en Midi Pyrénées.

Continuité d'exploitation

La convention d'attribution de financement de l'ANR permet d'engager des financements sur les projets jusqu'au 31 décembre 2025. A ce jour, le renouvellement de cette convention pour 2026-2030 n'est pas confirmé. L'IRT mène des actions de discussion avec l'ANR et le SGPI pour son obtention ainsi qu'au sein de la FIT et pour l'octroi de financements complémentaires pour 2025. En parallèle, l'IRT ne lance ses projets qu'en fonction du reliquat de financement disponible, développe les prestations complémentaires et mène des actions pour optimiser sa trésorerie sur les 12 prochains mois.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Sur l'année 2024, 42 projets de R&T financés par l'ANR, 10 projets européens et 80 prestations ont été menés par l'IRT.

Les coûts relatifs à la mise à disposition, par les membres de l'IRT, de personnel de direction ou de recherche sont d'un montant de 4 029 277€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 et ANC 2022-06 modifiant l'ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Constatation des produits d'exploitation : facturation aux membres

L'IRT facture ses prestations de R&T (contrats de projet) projet par projet sur la base de l'avancement technique.

Est également pris en considération pour la reconnaissance du chiffre d'affaires, l'avancement financier (En charges complètes).

Subvention d'exploitation

Elles correspondent aux financements de l'ANR, des collectivités territoriales et de l'Europe sur les projets. Elles sont constatées en produits en tenant compte des plafonds de financement autorisés (PIA et Europe) projet par projet.

Fondation sous égide STAE

Suite à la dévolution du patrimoine de la fondation STAE au profit de l'IRT Saint Exupéry et conformément à l'acte de dévolution, une fondation sous égide STAE a été créée au sein de l'IRT. Cette fondation est destinée à poursuivre les activités de l'ancienne fondation de coopération scientifique STAE.

La convention d'abri a été signée le 9 décembre 2016.

L'IRT a enregistré l'actif net reçu dans le cadre de la dévolution avec la fondation STAE à un compte de fonds dédiés. Ce compte est mouvementé au fur et à mesure de la réalisation des opérations de recherches relatives à la convention d'abri.

Au titre de l'exercice 2024, les dépenses engagées conformément à la convention d'abri signée sont d'un montant nul (0 euros). Un montant de 8 629 euros, a été enregistré en compte de produits financiers (intérêts s/livret).

Fondation FRAE

La Fondation de Recherche pour l'Aéronautique et l'Espace (FRAE) a été officiellement dissoute en 2022. En échange d'un boni de liquidation de 2 148 306 euros reçu le 5 janvier 2023, l'IRT Saint Exupéry a pris le mandat d'organiser un dernier appel à proposition sur la " certification de sujets numériques par l'Intelligence Artificielle (IA) ".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Au titre de l'exercice 2024, l'IRT a comptabilisé 183,109 euros au titre des projets qui lui ont été attribués par le comité Technique FRAE et 45 257 euros pour les frais de fonctionnement comme prévu dans l'acte de dévolution.

Evaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires correspondent à la bonification du loyer dont a bénéficié l'IRT Saint Exupéry. Cette bonification était comptabilisée depuis 2018 en compte 861-871 et calculée en fonction de la valeur locative déterminée lors d'une expertise réalisée en 2017. En 2018, la contribution s'élevait à 1 271 681€ pour un loyer comptabilisé de 1 272 889€.

Pour intégrer l'évolution de la valeur locative, à compter de 2023, la bonification de loyer sera déterminée sur la base du loyer comptabilisé sur l'exercice. Cette estimation sera mentionnée en annexe seulement. Pour 2024, son montant est de 1 209 414€.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 908 463		42 864
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	19 929 497		268 614
Installations générales agencements aménagements divers	4 718 828		72 953
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 467 878		264 450
Immobilisations corporelles en cours	497 057		484 702
TOTAL	28 613 260		1 090 719
Prêts, autres immobilisations financières	31 387		3 000
TOTAL	31 387		3 000
TOTAL GENERAL	36 553 110		1 136 583

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			7 951 327	7 951 327
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		3 760	20 194 351	20 194 351
Installations générales agencements aménagements divers			4 791 781	4 791 781
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 732 328	3 732 328
Immobilisations corporelles en cours	405 652	0	576 107	576 107
TOTAL	405 652	3 761	29 294 566	29 294 566
Prêts, autres immobilisations financières			34 387	34 387
TOTAL			34 387	34 387
TOTAL GENERAL	405 652	3 761	37 280 281	37 280 281

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		7 572 625	121 195		7 693 820
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		17 004 096	1 107 404	3 760	18 107 740
Installations générales agencements aménagements divers		3 209 075	422 750		3 631 825
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 012 024	291 089		3 303 113
TOTAL		23 225 195	1 821 242	3 760	25 042 677
TOTAL GENERAL		30 797 820	1 942 437	3 760	32 736 497
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	121 195				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 107 404				
Instal.générales agenc.aménag.divers	422 750				
Matériel de bureau informatique mobilier	291 089				
TOTAL	1 821 242				
TOTAL GENERAL	1 942 437				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	494 158	371 319	363 510		501 966
TOTAL	494 158	371 319	363 510		501 966

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	43 545	78 491			122 036
Sur immobilisations corporelles	35 264	55 763			91 027
Sur comptes clients	1 478 883	408 235	263 465		1 623 653
TOTAL	1 557 692	542 489	263 465		1 836 716
TOTAL GENERAL	2 051 850	913 808	626 975		2 338 683
Dont dotations et reprises d'exploitation		913 808	626 975		

Autres provisions pour risques et charges

La provision pour autres charges de 492 090 euros a été réévaluée, elle correspond à une provision pour perte à terminaison sur les contrats de projets de R&T.

Provision pour dépréciation

La provision pour créances douteuses a été réévaluée à 1 623 654 euros suite à la mise en redressement judiciaire de plusieurs clients (17% de la provision) et à des risques de non recouvrement identifiés sur des créances (83 % de la provision).

La provision pour dépréciation des immobilisations a été réévaluée pour un montant total de 134 254€.
Cette dépréciation correspond à la perte de valeur identifiée sur des immobilisations en raison d'évolutions technologiques.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	34 387	0	34 387
Autres créances clients	14 077 209	14 077 209	
Impôts sur les bénéfices	150 000	150 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 280 358	2 280 358	
Divers état et autres collectivités publiques	24 065 708	24 065 708	
Débiteurs divers	367 645	367 645	
Charges constatées d'avance	592 480	592 480	
TOTAL	41 567 787	41 533 400	34 387

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	14 291 733	14 291 733		
Personnel et comptes rattachés	1 393 993	1 393 993		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 586 731	1 586 731		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 526 203	2 526 203		
Autres impôts taxes et assimilés	21 031 814	21 031 814		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	327 516	327 516		
Autres dettes	100 743	100 743		
Produits constatés d'avance	4 398 816	4 398 816		
TOTAL	45 657 549	45 657 549		

Depuis 2023, les soldes des comptes d'avances conditionnées se trouvent dans les postes "autres créances" à l'actif et "autres impôts taxes et assimilés" au passif.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ils sont amortis sur des durées d'amortissement comprises entre 1an et 7 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel spécifique	Linéaire	4 à 10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	4 318 153
Autres créances	24 089 708
Disponibilités	212 857
Total	28 620 718

Les produits à recevoir sur les créances usagers correspondent aux facturations à établir de prestations R&T (contrats de projet) par rapport à l'avancement financier.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 202 625
Dettes fiscales et sociales	2 172 263
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	327 516
Total	9 702 405

Les dettes fournisseurs de 7 202 625€ correspondent aux factures non parvenues. Elles sont composées, pour partie :

- des dépenses du personnel mis à disposition par les membres de l'IRT pour un montant de 2 801 607 euros.
- des dépenses de financement de thèses et collaborations avec les membres académiques pour un montant de 2 249 081 euros.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	592 480
Total	592 480
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	4 398 816
Total	4 398 816

Les produits constatés d'avance correspondent aux facturations d'avance de prestations R&T (contrats de projet) par rapport à l'avancement financier.

Subventions d'équipement

Jusqu'en 2021 une subvention d'investissement égale à 50% du montant des investissements acquis sur l'exercice était enregistrée pour une partie du PIA.

A compter de 2022 nous ne comptabilisons plus de subvention d'investissement relative au PIA.

Sur l'exercice le solde de la subvention non amortie a été totalement repris dans le compte de résultat pour un montant de 794 021 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2 2 3
Employés	3 9
Total	2 6 2

L'effectif moyen du personnel mis à disposition est de :

Cadre : 109

Non cadre : 3

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	4 1 9 5 5 8
Total (1)	4 1 9 5 5 8

Les hypothèses de calcul retenues pour la détermination des engagements retraite sont :

- Départ à la retraite à l'âge de 64 ans à l'initiative du salarié
- Méthode retrospective prorata temporis
- Table de mortalité INSEE 2018-2020
- Turn over faible
- Taux d'actualisation 3,1 %
- Taux de progression du salaire 1% constant.

Engagements reçus

Néant

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE Capital social Nbre des actions ordinaires existantes Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes Nbre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS Chiffre d'affaires hors taxes Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Impôts sur les bénéfices Participation des salariés au titre de l'exercice Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Résultat distribué	19 128 053 5 679 908 242 220	22 750 961 4 562 650 767 162	22 312 189 3 687 453 31 177 151 842	23 007 176 6 372 069 686 162 452 610 1 793 297	19 216 584 2 229 954 151 532
RESULTAT PAR ACTION Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice Montant de la masse salariale de l'exercice Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	212 9 456 529 3 966 057	210 10 140 009 4 144 155	218 10 895 117 4 802 841	243 12 202 377 5 359 241	262 13 791 964 5 983 054

Compte de résultat

Fondation STAE

Fondation STAE abritée par l'IRT Saint Exupéry depuis le 06/05/2017

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023	Ecart N / N-1 (%)
Subventions d'exploitation			
Reprises et transfert de charges			
<u>Produits d'exploitation</u>	-	-	
Autres achats non stockés			
Charges externes		- 18 308	-100%
Impôts et taxes			
Salaires et traitements			
Charges sociales		- 567	-100%
Amortissements, provisions et engagements		33 982	-100%
Autres charges		- 2 942	-100%
<u>Charges d'exploitation</u>	-	12 164	-100%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	- 12 164	-100%
Produits financiers	8 629	11 686	-26%
Charges financières			
<u>Résultat financier</u>	8 629	11 686	-26%
RESULTAT COURANT	8 629	- 478	
Produits exceptionnels		478	-100%
Charges exceptionnelles			
<u>Résultat exceptionnel</u>	-	478	-100%
BENEFICE OU PERTE	8 629	-	